

**IYALY SRL**  
Via Pola 23  
20124 Milano (MI)  
Ambroslyaly  
Nectar for People

## FICHE TECHNIQUE

del 07/05/2024

### PHOTO DU PRODUIT



### NOM DU PRODUIT

Antiage  
Avec du collagène hydrolysé, du resvératrol, de la glucosamine, de l'acide hyaluronique, des vitamines et des minéraux.

### CONTENANCE

60 capsule da 600 mg  
36g e 1.26 oz

### PAO & CERTIFICAZIONI



### CODE ARTICLE

INT001

### DESCRIPTION

Antiage est un complément alimentaire conçu pour combattre les signes du vieillissement et favoriser une peau radieuse et jeune, ainsi que pour soutenir la santé des articulations et le bien-être général. La synergie d'ingrédients de haute qualité favorise la santé des articulations et de la peau, tout en apportant un soutien antioxydant.

Le collagène hydrolysé est un élément clé du maintien de la fermeté et de l'élasticité de la peau, réduisant l'apparence des rides et des ridules. Le resvératrol, un puissant antioxydant, aide à contrer les dommages causés par les radicaux libres et à protéger la peau des effets néfastes de la pollution et des rayons UV.

La glucosamine favorise la santé des articulations, en réduisant l'usure et en améliorant la mobilité. L'acide hyaluronique est un composant essentiel du tissu conjonctif qui contribue à maintenir la peau hydratée, ferme et éclatante.

Les vitamines C et E sont des antioxydants essentiels pour lutter contre le stress oxydatif et protéger la peau des dommages causés par l'environnement. Les oligo-éléments zinc et cuivre sont impliqués dans de nombreux processus biologiques, dont la synthèse du collagène et la régénération cellulaire.

Antiage est le complément idéal pour ceux qui souhaitent améliorer la santé de la peau, réduire les signes de vieillissement et soutenir la flexibilité des articulations, contribuant ainsi à maintenir une beauté, un bien-être et une vitalité durables.

## INGRÉDIENTS

Collagène hydrolysé, fumaria E.S. ¼ (fumaria officinalis L, herbe à fleurs), agent de charge : cellulose micro-cristalline ; gélule végétale (hydroxypropylméthylcellulose), resvératrol 98% de polygonum cuspidatum, vitamine C (acide l-ascorbique), d-sulfate de glucosamine de fermentation, sulfate de zinc heptahydraté, hyaluronate de sodium, poudre de vitamine E (acétate de dl-alpha tocophérol), anti-agglomérants : dioxyde de silicium, gluconate de cuivre, acide sulfurique. dioxyde de silicium ; gluconate de cuivre.

| COMPOSITION NUTRITIONNELLE | Par dose journalière (*) | VNR (**) (%) |
|----------------------------|--------------------------|--------------|
| Collagène hydrolyse        | 130 mg                   | -            |
| Acide hyaluronique         | 20 mg                    | -            |
| Fumaria E.S.               | 100 mg                   | -            |
| Resvératrol                | 50 mg                    | -            |
| Vitamine C                 | 40 mg                    | 50%          |
| Glucosamine d-sulfate      | 25 mg                    | -            |
| Zinc                       | 5 mg                     | 50%          |
| Vitamine E                 | 6 mg                     | 50%          |
| Cuivre                     | 0,5 mg                   | 50%          |

*Dosez journalière (\*) = 1 capsule*

VNR (\*\*): Valeurs nutritionnelles de référence (adultes) selon le règlement de l'UE 1169/2011

## EFFET PHYSIOLOGIQUES

Complément alimentaire contenant du collagène hydrolysé et de l'extrait de fumaria, utile pour soutenir le développement physiologique et la fonctionnalité de la peau ainsi que les fonctions purificatrices normales de l'organisme. Le zinc contribue au maintien d'une peau normale. Le cuivre contribue au maintien de tissus conjonctifs normaux. Les vitamines C et E contribuent à la protection des cellules contre le stress oxydatif.

## MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre 1 gélule par jour, de préférence entre les repas.

## AVERTISSEMENT

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer une alimentation variée et équilibrée et un mode de vie sain. Ne pas dépasser l'apport journalier recommandé. Tenir hors de portée des enfants de moins de trois ans.

## CONSERVATION

Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière et des sources de chaleur. La date de péremption se réfère au produit dans son emballage non ouvert et correctement conservé.

IYALY Srl. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs, le produit contient/ne contient pas les substances susceptibles de provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, conformément au tableau ci-dessous.

| ALLERGÈNES   | LA PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT | INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU | PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU RÉSIDUS D'ALLERGÈNES DANS LES INGRÉDIENTS |
|--|--|---|---|
| 1. Céréales contenant du gluten, c'est-à-dire blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits dérivés, à l'exception : a) des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) des maltodextrines à base de blé (*); c) des sirops de glucose à base d'orge; d) des céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés.  | NON                                      | NON   | NON   |
| 2. Crustacés et produits à base de crustacés.  | NON                                      | NON   | NON   |
| 3. Œufs et ovoproduits   | NON                                      | NON   | NON   |
| 4. Poissons et produits de la pêche, à l'exception : a) de la gélatine de poisson utilisée comme support pour des préparations de vitamines ou de caroténoïdes (b) de la gélatine ou de l'isinglass utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin.   | NON                                      | NON   | NON   |
| 5. Arachides et produits à base d'arachides.   | NON                                      | NON   | NON   |
| 6. Soja et produits à base de soja, à l'exception : a) de l'huile et de la graisse de soja raffinées (*); b) du mélange naturel de tocophérols (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophérol naturel, du succinate de D-alpha-tocophérol naturel provenant de sources de soja; c) des huiles végétales dérivées de phytostérols et d'esters de phytostérols provenant de sources de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols d'huile végétale provenant de sources de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit dont ils sont dérivés. | NON                                      | NON   | NON   |
| 7. Lait et produits laitiers (y compris le lactose), à l'exception : a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactiol.   | NON                                      | NON   | NON   |
| 8. Fruits à coque, à savoir : amandes ( <i>amygdalus communis</i> L.), noisettes ( <i>corylus avellana</i> ), noix ( <i>juglans regia</i> ), noix de cajou ( <i>anacardium occidentale</i> ), noix de pécan ( <i>carya illinoensis</i> (wangenh.) K. Koch), noix du Brésil ( <i>bertholletia excelsa</i> ), pistaches ( <i>pistacia vera</i> ), noix de macadamia ou noix du queensland ( <i>macadamia ternifolia</i> ), et leurs produits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole.  | NON                                      | NON   | NON   |

| ALLERGENES   | LA PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT | INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU | PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT |
|--|--|---|--|
| 9.Céleri et produits à base de céleri  | NON                                      | NON   | NON  |
| 10. Moutarde et produits à base de moutarde.   | NON                                      | NON   | NON  |
| 11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.   | NON                                      | NON   | NON  |
| 12. L'anhydride sulfureux et les sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total doivent être calculés pour les produits tels qu'ils sont proposés, prêts à la consommation ou reconstitués selon les instructions du fabricant. | NON                                      | NON   | NON  |
| 13. Lupin et produits à base de lupin.   | NON                                      | NON   | NON  |
| 14. Mollusque et crustacés et produits à base de mollusques et crustacés.  | NON                                      | NON   | NON  |